

Date de publication: 21 janvier 2025

Envoyé en préfecture le 16/01/2025

Reçu en préfecture le 16/01/2025

Publié le

ID : 073-200055499-20250115-ARR2025_024-AI



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE N°2025-024 : PORTANT PERIL A UN BATIMENT SUITE A SINISTRE

Le Maire de la commune de LA PLAGNE TARENTAISE (Savoie),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2212.1 – L 2212.2 et L 2212.4 relatifs aux pouvoirs de police ;

Vu l'article L 511-3 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu le sinistre incendie intervenu le 14/01/2025 sur le bâtiment situé sur la parcelle 2086 ;

Considérant l'état du bâtiment suite à l'incendie ;

Considérant le danger d'éboulement des murs et du toit de ce bâtiment ;

ARRETE

Article 1 :

Interdit l'accès de ce bâtiment à toute personne non autorisée ou habilitée à y pénétrer.

Article 2 :

Notification du présent arrêté sera adressée aux propriétaires.

Article 3 :

Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage sur le terrain.

Article 4 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à M le Sous-Préfet, M le commandement de Brigade de Gendarmerie d'Aime, à la police municipale.

Fait à La Plagne Tarentaise,
Le 15/01/2025

Le maire,
Jean-Luc BOCH

